



RELEVÉ DE DÉCISIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 19 décembre 2018, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 13 décembre 2018.

Membres en exercice : 55

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU (à partir de l'affaire n°5), Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. LEROUX, M. GOULLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. de POMMEREAU, M. BRAULT (jusqu'à l'affaire n°18), M. SEGARD (jusqu'à l'affaire n°18).

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. DERU (pouvoir à M. ORHANT jusqu'à l'affaire n°4), M. BERTIER (pouvoir à Mme LAISNE), Mme CARRE-FAIRIER (pouvoir à Mme MALIDOR), Mme COURDAVAULT (pouvoir à M. de POMMEREAU), M. BRAULT (pouvoir à Mme BRIEC-LAME à partir de l'affaire n°19), M. SEGARD (pouvoir à Mme MISSIR à partir de l'affaire n°19).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, Mme TRISTAN, Mme FRERET, M. FROITIER, Mme RIO.

SECRETARE : Mme BRIEC-LAME

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Mme BRIEC-LAME comme secrétaire de séance.

Mme BRIEC-LAME fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat du marché de Noël de Strasbourg perpétré le 11 décembre dernier.

Une minute de silence est observée.

M. le Maire communique ensuite aux élus les dernières données chiffrées, reçues de la part de l'INSEE, relatives à la population de la Commune nouvelle. La population était de 14 544 habitants en 2014 et de 14 861 habitants en 2016, soit une augmentation de 317 habitants.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du 27 novembre 2018. Le relevé de décisions est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme MEAL et Mme BOURGAULT-LEBRANCHU présentent un bilan de la politique et des actions sociales menées par la Ville, notamment par l'Atelier du 5 Bis et par le CCAS.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, M. FORGET, Mme DESPRES, Mme GUILLEMOT, Mme MEAL, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - FINANCES - Budgets annexes – Subventions d'équilibre

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 42 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR) que le montant des subventions d'équilibre que le Budget principal peut verser aux Budgets annexes pour l'exercice 2018 sera fixé au vu des réalisations comptables arrêtées au 31 décembre 2018, en dépenses et en recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

Affaire n°2 - FINANCES – Budget Commune 2018 – Pertes sur créances irrécouvrables

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de donner une suite favorable à la proposition faite par la Trésorière Municipale, dans le cadre des crédits disponibles au budget principal 2018, pour l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, soit :

- 5 140,06 € à l'article 6542 – créances éteintes
- 7 189,16 € à l'article 6541 – admissions en non-valeur.

La dépense en résultant, d'un montant total de 12 329,22 € est inscrite au budget principal.

Affaire n°3 - FINANCES – Subventions aux associations

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'attribuer les subventions suivantes :

Entente dinannaise de Tennis de Table	200 €
Dinan Natation Sauvetage	155 €
Amicale des Anciens du 11è RAMA	100 €

La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2018.

Affaire n°4 - FINANCES - Dinan Agglomération - Transfert de subventions de fonctionnement aux associations

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

- 1- de reverser, aux associations suivantes les subventions transférées par Dinan Agglomération au titre de l'exercice 2018 :

association	2018 = 80%
Boxing club dinannais	400 €
Vélo Club dinannais - Soutien aux jeunes	2 000 €
Couleur ligne espace	320 €
Salon du Bien-être	800 €
club modélisme dinannais	800 €
Alcool Assistance Croix d'Or	200 €
Société de pêche AAPPMA Dinan Evran	120 €
TOTAL	4 640 €

- 2- de reverser, aux associations suivantes les subventions transférées par Dinan Agglomération au titre de l'exercice 2019 :

association	2019 = 40%
Boxing club dinannais	200 €
Vélo Club dinannais - Soutien aux jeunes	1 000 €
Couleur ligne espace	160 €
Salon du Bien-être	400 €
club modélisme dinannais	400 €
Alcool Assistance Croix d'Or	100 €
Société de pêche AAPPMA Dinan Evran	60 €
TOTAL	2 320 €

Les dépenses en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, M. DEGRENNE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 - FINANCES – Budget primitif pour 2019

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE** (M. BERTIER) **et 7 ABSTENTIONS** (M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR)

1. d'adopter le Budget Primitif Ville de Dinan pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 757 200,00 €	18 757 200,00 €
Investissement	12 183 120,00 €	12 183 120,00 €
Total	30 940 320,00 €	30 940 320,00 €

2. d'adopter le Budget Primitif annexe Port de plaisance pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	150 050,00 €	150 050,00 €
Investissement	49 200,00 €	49 200,00 €
Total	199 250,00 €	199 250,00 €

3. d'adopter le Budget Primitif annexe Parkings souterrains pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	568 000,00 €	568 000,00 €
Investissement	1 626 000,00 €	1 626 000,00 €
Total	2 194 000,00 €	2 194 000,00 €

4. d'adopter le Budget Primitif annexe Camping municipal pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 000,00 €	51 000,00 €
Investissement	100 000,00 €	100 000,00 €
Total	151 000,00 €	151 000,00 €

5. d'adopter le Budget Primitif annexe Revente d'énergie pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 440,00 €	18 440,00 €
Investissement	12 300,00 €	12 300,00 €
Total	30 740,00 €	30 740,00 €

6. d'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste jointe au BP Commune.

7. d'attribuer une subvention de 512 000 € au CCAS.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, Mme LASTENNET (directrice des services financiers), M. SEGARD, M. DERU, M. FORGET, M. de BELLEVUE, M. BRAULT, M. DEGRENNE, Mme MISSIR, Mme PARIS, M. JOUINEAU, Mme GUILLEMOT, M. BADOUAL, M. PASINO et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 - FINANCES – Budget 2019 – Ouverture des Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR) d'approuver les ouvertures des autorisations de programme et les crédits de paiement suivants pour l'année 2019 :

201922 - HOSTELLERIE DES MOINES	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP			
			2019	2020	2021	2022
Montants AP	1 500 000 €	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	300 000 €	200 000 €
BP-2019 (En-cours)			500 000 €			
Reste à inscrire				500 000 €	300 000 €	200 000 €

201923 - SITE DU CLOS GASTEL	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP			
			2019	2020	2021	2022
Montants AP	400 000 €	400 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
BP-2019 (En-cours)			100 000 €			
Reste à inscrire				100 000 €	100 000 €	100 000 €

201951 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES REMPARTS	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP	
			2019	2020
Montants AP	500 000 €	500 000 €	250 000 €	250 000 €
BP-2019 (En-cours)			250 000 €	
Reste à inscrire				250 000 €

201953 - PROJET CHÂTEAU TRAVAUX ET SCENOGRAPHIE	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP	
			2019	2020
Montants AP	900 000 €	900 000 €	700 000 €	200 000 €
BP-2019 (En-cours)			700 000 €	
Reste à inscrire				200 000 €

201971 - AMENAGEMENT QUARTIER GARE	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants AP	4 500 000 €	4 500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
BP-2019 (En-cours)			1 000 000 €					
Reste à inscrire				1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

201972 - AMENAGEMENT PLACE SAINT SAUVEUR	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP		
			2019	2020	2021
Montants AP	280 000 €	280 000 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €
BP-2019 (En-cours)			80 000 €		
Reste à inscrire				100 000 €	100 000 €

TOTAL DES AP/CP	Montant des AP	montant des CP	Echéancier des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants AP	8 080 000 €	8 080 000 €	2 630 000 €	2 650 000 €	1 000 000 €	800 000 €	500 000 €	500 000 €
BP-2019 (En-cours)			2 630 000 €					
Reste à inscrire				2 650 000 €	1 000 000 €	800 000 €	500 000 €	500 000 €

Les crédits de paiement 2019 sont inscrits au budget principal.

Affaire n°7 - FINANCES - Budgets Commune et annexes - Durées d'amortissement des immobilisations - Mise à jour

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de fixer les durées d'amortissement des immobilisations, comme proposé dans le tableau ci-dessous pour les budgets Ville et annexes, à compter du 1^{er} janvier 2019.

nature	OBJET	Durée
202	Frais d'études non suivis de réalisation	5
2031	Frais d'insertion non suivis de réalisation	1
2033	Frais de recherche et de développement	5

nature	OBJET	Durée
2051	Logiciels	3
2121	Plantations	15
2128	Agencements et aménagements de terrains	15
2135	Appareils de levage, ascenseurs	25
2135	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15
2135	Réseaux câblés	15
2138	Bâtiments légers et abris	10
2152	Mobilier urbain	15
2152	Panneaux de signalisation	10
2158	Matériels techniques	5
2158	Installation et appareils de chauffage	15
2158	Appareils de laboratoire	10
2158	Appareils biomédical	5
2158	Equipements de garage et atelier	12
2161	Oeuvres et objets d'art	non amortissable
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	non amortissable
2168	Autres collections et oeuvres d'art	non amortissable
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15
2182	Automobiles et matériels roulants	7
2182	Camions et véhicules industriels	8
2183	Matériels de bureau, électrique, électronique	5
2183	Matériels informatiques	3
2183	Coffre-fort	30
2184	Mobilier	10
2185	Cheptel	2
2188	Matériels classiques	8
2188	Equipements des cuisines	10
2188	Equipements sportifs	12
2188	1er équipement vêtement de travail	2
21533	Documents d'urbanisme visés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15
21578	Illuminations de Noël	8
204....	Les subventions d'équipement versées :	
204....	bien mobiliers, matériels ou études	5
204....	biens immobiliers et installations	15
	Biens d'une valeur unitaire inférieure de 500 € TTC	1

Affaire n°8 - FINANCES - Reprise des provisions au budget Ville et budget annexe Port de plaisance

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** la reprise des provisions au budget Ville et budget annexe Port de plaisance comme suit :

budget	Section	Sens	Chapitre	Nature	Montant
Ville	Investissement	Dépenses	040	15172	379 145,06€
Ville	Fonctionnement	Recettes	042	7815	379 145,06€
Port de plaisance	Investissement	Dépenses	040	15722	31 821.78€
Port de plaisance	Fonctionnement	Recettes	042	7815	31 821.78€

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal Ville et au budget annexe Port de plaisance.

Affaire n°9 - FINANCES - Convention de mécénat entre la Ville de Dinan et l'association « Fête des Remparts »

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mécénat entre la Ville de Dinan et l'association « Fête des remparts » afin de permettre l'encaissement du don de 6 050 € au profit de la restauration des remparts.

La recette est inscrite au budget.

Affaire n°10 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH) – Elaboration – Second débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du débat sur les orientations générales et sur les modifications du PADD.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DEGRENNE, M. DERU, M. BRAULT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°11 - URBANISME – GARE - Travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Sud de la Gare

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE** (M. BERTIER) et **7 ABSTENTIONS** (M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR) :

1. d'approuver le projet présenté ci-dessous ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris le dépôt du permis d'aménager.

Le projet présenté consiste à revoir l'aménagement des espaces publics depuis la rue Carnot jusqu'à la rue Deroyer sur une longueur d'environ 400 mètres linéaires avec une réfection de la place du 11 novembre 1918 et la réalisation d'un mail planté en lieu et place de la gare routière dont le déplacement a été acté à l'issue des phases de consultation.

L'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal favorisera tous les modes de déplacements (circulation et stationnement des voitures et des bus, pistes cyclables, offre variée de parkings vélos, dépose-minutes, stationnement des taxis, confort d'accès pour les piétons et les personnes à mobilité réduite). L'ambition, à plus long terme, de créer une passerelle piétonne de franchissement des voies facilitera la mobilité inter-quartier et l'accès aux trains.

Le parvis de la Gare, les trottoirs de la rue Deroyer et les accès aux commerces seront repris et équipés de mobilier urbain offrant un meilleur confort de l'espace public.

149 places de stationnement gratuit et 34 places de stationnement payant sont prévues. L'offre de stationnement gratuit est remaniée pour être supérieure à l'offre actuelle.

Les relations visuelles et piétonnes avec les rues Carnot et Lord Kitchener sont assurées et les éléments patrimoniaux existants préservés et valorisés. La Gare, Monument Historique, est mise en scène dans l'espace public par l'éclairage de ses façades et de ses blasons.

La réalisation d'un mail orienté est-ouest permet de renouer une relation quotidienne avec le quartier de l'Europe. Une centaine d'arbres d'essences locales est plantée à raison d'environ 1 arbre pour 40 m² permettant d'offrir un lieu ombragé par endroit et des clairières à ciel ouvert ponctuellement. Un vaste auvent abrite les sanitaires, accueille les passagers en transit et les événements de quartier.

La discussion à laquelle prirent part M. de BELLEVUE, M. FORGET, M. DERU, Mme BRIEC-LAME, M. PASINO, M. LAGREE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°12 - FINANCES - Demande de subvention Fonds européen ITI FEDER 2014-2020, Dinan Agglomération, Région Bretagne

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l'opération présentée;
2. de demander à bénéficier de l'aide européenne au titre de l'ITI FEDER 2014-2020 de Dinan Agglomération, et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Dinan Agglomération ;
3. de demander à bénéficier d'une aide de Dinan Agglomération au titre de la politique de mobilité et de transport ;
4. de demander à bénéficier d'une aide de la Région Bretagne au titre de la politique de mobilité et de transport ;

5. d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire. La Ville de Dinan s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de la subvention ITI FEDER et des autres cofinanceurs.

Affaire n°13 - URBANISME - Dénomination de la voie qui dessert la résidence Surcouf

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de dénommer la voie comprise entre le Boulevard Simone-Veil et la rue Petite Haie : *Allée Robert-Surcouf*.

Affaire n°14 - URBANISME - Dénomination de la voie comprise entre la rue des Vergers et la rue du Clos Basnier

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (Mme MISSIR) de dénommer la voie qui relie la rue des Vergers à la rue du Clos Basnier : *rue Colonel Louis ANDLAUER*.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. de BELLEVUE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°15 - Echangeurs de la Bézardais – Les Périaux – Travaux - Convention de co-financement

Rapporteur : M. DEGRENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'approuver la répartition du financement du « Bloc Local », pour un montant total estimé de 474 000 € comme suit :
 - 50 % pour Dinan Agglomération,
 - 50 % pour les communes ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune nouvelle de Dinan à hauteur de 65 000 € ;
3. d'autoriser M. le Maire à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ce projet.

Affaire n°16 - AFFAIRES SCOLAIRES - Fourniture des repas aux écoles privées

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement des conventions avec les écoles privées relatives à la fourniture de repas. Le prix du repas étant fixé à 3 €.

Affaire n°17 - AFFAIRES SCOLAIRES - Frais de scolarité

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 44 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE** (Mme MISSIR, M. FORGET, M. BRAULT) **et 2 ABSTENTIONS** (Mme BRIEC-LAME et M. SEGARD) :

1. d'adopter les montants des participations aux frais de scolarité ainsi :
 - 759.23 € par élève scolarisé en école élémentaire
 - 1389.74 € par élève scolarisé en école maternelle.
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

La discussion à laquelle prirent part Mme BRIEC-LAME, Mme BALAY-MIZRAHI, M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°18 - AFFAIRES SCOLAIRES - Coût des services périscolaires

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de fixer le coût des services périscolaires ainsi qu'il suit :
 - 2,61 € par heure et par enfant pour l'accueil périscolaire matin et soir,
 - 4,59 € par enfant sur le temps méridien, repas inclus.
2. de préciser que le montant du reste à charge pour la Commune nouvelle, après perceptions des recettes, s'élève à :
 - 0,74 € par heure pour l'accueil périscolaire matin et soir,
 - 1,80 € par enfant sur le temps méridien, repas inclus.
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Affaire n°19 - AFFAIRES GENERALES – Restauration de plans cadastraux du 20 juin 1811 et demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C)

Rapporteur : Mme PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de solliciter, dans le cadre de la restauration des plans cadastraux, une subvention de 536 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C).
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20 - AFFAIRES GENERALES – Classement des archives communales et demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C)

Rapporteur : Mme PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. l'adhésion de la commune au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, sachant que la mission fera l'objet d'une convention précisant

les conditions techniques (objet, période, contenu de la mission, conditions d'intervention, ...) et financières de l'intervention ;

2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes se rapportant à cette affaire.
3. de solliciter, dans ce cadre, une subvention de 2 684 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C).

Affaire n°21 - AFFAIRES IMMOBILIERES : Aérodrome - Vente des parcelles B n° 1133c et B n°1130a à la SCI Emeraude Aviation

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. de vendre les parcelles section B n°1133c et n°1130a à la SCI Emeraude Aviation au prix net vendeur de 45 000 euros.
2. d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude notariale Le Voyer/Villin, notaires à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°22 - Société d'économie mixte DINAN EXPANSION – Rapport d'activités des années 2017 et 2018

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport d'activités de la SAEM Dinan Expansion pour 2017 et 2018.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. TOUMINET, M. FORGET, M. de BELLEVUE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°23 - DOMANIALITE – Désaffectation et déclassement du domaine public pour intégration au domaine privé de deux appartements dans l'ancienne école Yvonne Jean Haffen

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. de constater la désaffectation de fait des deux appartements de l'ancienne école Yvonne Jean Haffen qui :
 - ne sont plus utilisés pour le service public d'enseignement, l'établissement scolaire ayant fermé ses portes ;
 - n'ont pas été affectés à un autre service public ;
 - ne sont pas ouverts au public ;
2. d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal, à compter du 1^{er} janvier 2019.

**Affaire n°24 - POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de ville «Bretonnière, L'Ecuyer, Les Essarts » –
Dinan Agglomération - 2015/2020**

Rapporteur : Mme MEAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions validées par le Comité de pilotage, impliquant une participation de la ville dans la limite des crédits votés au budget, sur la durée du Contrat de Ville.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme MEAL et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°25 - MUSÉE – Changement du nom du Musée de Dinan

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'abandonner officiellement la dénomination « Musée du Château de Dinan » et d'adopter celle de « Musée de Dinan » pour nommer dorénavant le Musée municipal de Dinan.
2. de demander au Haut Conseil des Musées de France d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion ce changement de nom.
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Affaire n°26 - BIBLIOTHEQUE - Adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de valider l'adhésion de la Ville à l'Association des bibliothécaires de France.

Affaire n°27 - BIBLIOTHEQUE - Adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM)

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de valider l'adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale.

Affaire n°28 - BIBLIOTHEQUE - Adhésion au Réseau CAREL, association de Coopération pour l'Accès aux Ressources Numériques en Bibliothèques

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de valider l'adhésion de la Ville au réseau CAREL.

Affaire n° 29 - VOIRIE - Recensement voirie 2018

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de fixer la longueur de voirie classée dans le domaine public communal de la Commune nouvelle de Dinan, au 1^{er} janvier 2019, à **80 870 mètres linéaires**.

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à l'assemblée.

La séance est levée à 01h00.

